

AIDES À

L'APPRENTISSAGE



Contrats débutant
avant le 1er janv 2027



Aide versée
mensuellement la 1ère
année du contrat au
prorata de sa durée

MONTANT DE L'AIDE



< 250
salariés

2000 €*
maximum

≥ 250
salariés

750 €*
maximum

*A partir du BAC +3

Apprenti en situation
de handicap

6000 €*
maximum



CONDITIONS

Pas d'aide pour le
même apprenti &
certification

Quotas pour les
entreprises > 250

Contrats transmis à
l'OPCO en 6 mois
max



LE CFA VOUS
ACCOMPAGNE !



FORMASUP SAVOIE
MONT
BLANC